



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022

Ordre du jour :

- *Décisions modificatives*
- *Groupement de commande pour la passation de marché public avec les communes de l'agglomération : vérifications et contrôles dans les bâtiments et location de matériels pour les espaces verts*
- *Reversement de la taxe d'aménagement à Châteauroux Métropole*
- *Rétrocession de parcelles*
- *Questions diverses*

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 novembre 2022 à 18 H.30 sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Etaient présents : Messieurs DESCOURAUX, PINIER, Madame BLAIN, Messieurs PRIME, ROBIN, PASCAUD, ROUX, Mesdames BUCHARD, LANCEREAU, LONGEAU et PETIOT

Absents excusés : Monsieur GAYRAUD a donné pouvoir à Monsieur ROUX, Madame LARIGAUDERIE a donné pouvoir à Monsieur DESCOURAUX et Monsieur MOREAU
Madame PETIOT est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le procès-verbal de la séance du 12/10/2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS 2022-08-01 A 2022-08-04 - DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de palier aux insuffisances de crédits pour plusieurs articles, il est nécessaire d'acter les virements ou augmentations de crédits suivants :

- Personnel titulaire : + 6.000 €
- Réparation de l'église : + 2.102 €
- Achat de tableaux pour l'école : + 500 €
- Fournitures de voirie : + 3.500 €

DÉLIBÉRATION 2022-08-05 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION DE MARCHÉ PUBLIC AVEC LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION : VÉRIFICATIONS ET CONTRÔLES DANS LES BÂTIMENTS ET LOCATION DE MATÉRIELS POUR LES ESPACES VERTS

- Châteauroux Métropole propose à ses communes membres de se réunir pour passer un marché public pour la réalisation des vérifications et des contrôles réglementaires dans les bâtiments.

Le groupement de commandes est pour une durée de 4 ans et Châteauroux Métropole est en charge de la procédure de passation et d'exécution du marché public pour le compte des autres membres rentrant dans le dispositif.

Décision du conseil : le conseil décide de rentrer dans le groupement de commandes pour le contrôle des installations électriques et gaz ainsi que pour le contrôle de l'ascenseur.

Parmi les membres de la commission d'appel d'offre de la commune, Monsieur Descouraux est nommé membre titulaire et Monsieur Robin membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres ad hoc du groupement.

- Châteauroux Métropole propose également de constituer un groupement de commandes pour la location du matériel pour les espaces verts.

Décision du conseil : accord de principe en attente de la constitution du cahier des charges du marché.

- Rapporteur : Monsieur Descouraux

L'entreprise COVED que la commune sollicitait pour le balayage des voies communales ne peut plus réaliser la prestation.

Il propose de se rapprocher d'autres communes de l'agglomération qui peuvent avoir la même problématique pour une location commune de matériel.

Monsieur Prime est en charge du dossier

DÉLIBÉRATION 2022-08-06 - TAXE AMÉNAGEMENT

La commune est membre d'une agglomération, selon le code de l'urbanisme « tout ou partie » de la taxe d'aménagement qui est perçue par la collectivité doit être reversée à l'intercommunalité.

Cette règle était facultative jusqu'à maintenant mais la loi de finances 2022 la rend obligatoire.

Au niveau de Châteauroux Métropole, il a été décidé de prendre le linéaire de voiries communautaires hors ZAC et d'intérêt communautaire sur le territoire communal comme critères de calcul.

Pour la commune d'Etrechet, le taux de reversement de la taxe d'aménagement vers l'EPCI est de 16,77 %.

Accord du conseil

DÉLIBÉRATION 2022-08-07 - RÉTROCESSION

- Les consorts Pichon sont propriétaires de 2 parcelles allée des Tailles au village de Sanguilles, qui sont l'assise d'un fossé.

Ils proposent de les céder à la commune pour l'euro symbolique.

Accord du conseil.

- La parcelle cadastrée AD 22 au village de Sanguilles et appartenant à la commune n'a pas d'utilité puisqu'elle débouche sur une parcelle privée. Monsieur le Maire propose de la céder à l'exploitant dont les parcelles la jouxte s'il le souhaite.

Monsieur le Maire est en charge de ce dossier.

DÉLIBÉRATION 2022-08-08 - CHAUFFAGE SALLE DES FETES

Lors de conseil municipal du mois d'avril, il a été décidé que lors des locations de la salle des fêtes du 01/10 au 30/04, une participation de 150 € serait demandée aux locataires pour participer aux dépenses de chauffage.

Il paraîtrait que cette somme ne corresponde pas aux dépenses réelles, même en prenant en compte l'augmentation des tarifs de l'énergie.

Il est décidé de revoir la décision et de fixer à 100 € le montant demandé.

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- Salle des fêtes : les WC de la salle des fêtes ne sont pas adaptés pour les personnes en situation de handicap. En effet, une personne en fauteuil ne peut pas y accéder.

Lors de sa dernière réunion, la commission des travaux a décidé d'engager des travaux d'aménagement qui se feront en régie.

- WC publics / WC salle La Fontaine : les WC publics sont communs à ceux de la salle La Fontaine.

Actuellement, lorsque la salle est louée seuls les locataires ont accès aux WC, ce qui pose soucis.

Il est décidé que les toilettes publiques ne seraient plus dorénavant fermées lorsque la salle La Fontaine est occupée.

Le règlement de location des salles, par les associations, est modifié pour inclure l'obligation de vider toutes les poubelles y compris celles des WC.

- Fleurissement : Comme évoqué lors d'une précédente réunion, les habitants dont le fleurissement de cet été a retenu l'attention des élus seront invités aux vœux de la municipalité.
- Spectacle : la commune a été sollicitée, comme l'année passée, par le groupe musical « sweet lady » pour une représentation en 2023 qui pourrait se faire en octobre. Pour rappel, la soirée prévue en octobre 2022 a du être annulée.

Accord du conseil

- Dates :
 - 06/12 : La commission d'appel d'offres reçoit l'architecte pour la maison de santé : présentation des dossiers des lots
 - 01/12 : repas des anciens
 - 13/12 : repas de Noël de la cantine
 - 16/12 : visite du père Noël
- Projet : Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Sauvadon qui souhaite déposer prochainement un permis de construire pour créer un circuit de karting avec bowling sur des parcelles lui appartenant sur la ZI de la Martinerie.
- Le samedi 19/11 conjointement avec le CPIE une haie a été plantée vers le cimetière délimitant la parcelle où sera implantée le bâtiment pour les gens du voyage. Messieurs Pinier et Pascaud déplorent la faible représentation des élus lors de cette animation.
- Madame Blain présente les devis qui ont été demandés à l'entreprise Innovalys pour des contrôles alimentaires et de surface à la cantine.

Il est décidé de réaliser 2 contrôles par année scolaire. Pour un montant de 350 € TTC.
- Madame Blain présente le colis qui sera offert aux habitants n'ayant pu participer au repas du 01/12

La séance est levée à 19 H.50

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several large, fluid loops and strokes, positioned to the right of the text 'Le Maire,'.

La secrétaire,